

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 05 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le cinq juin deux mil quatorze.

L'an deux mil quatorze le cinq juin à dix-neuf heures trente, le Comité s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 15
Présents : 13 (11 titulaires et 2 suppléants)
Votants : 14

Présents : Madame Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente, Madame Yolande CHERY et Monsieur André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps,
Madame Christiane PERON, déléguée suppléante de la commune d'Ouchamps,
Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente, Monsieur Eric MARTELLIERE, Monsieur Christian LABY,
Madame Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre,
Madame Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre,
Monsieur Pascal JAULIN, Madame Nicole LOUVEAU, Madame Séverine MARTY ayant procuration de Madame Karine MICHOT, Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings,

Excusés : Monsieur Thomas MENAGE, Monsieur Laurent NOIRAUT, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps,
Madame Corinne MARCHAND, déléguées suppléante de la commune d'Ouchamps,
Monsieur Nicolas OURY, délégué titulaire de la commune
Monsieur Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre,
Madame Karine MICHOT, déléguée titulaire de la commune de Feings, ayant donné procuration à Madame Séverine MARTY,
Madame Yannick CONGRAS, Madame Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BAUSIER

Ordre du jour :

- Indemnités de fonction à la Présidente,
- Réforme sur les rythmes scolaires :
 - Approbation du PEDT
 - Demande de dérogation
 - Planning hebdomadaire
- Affaires diverses

APPROBATION DU PEDT

DELIBERATION N° 32

Madame la Présidente présente le Projet Educatif territorial.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de valider le PEDT.

.....14..... Votes pour

.....0..... Votes contre

.....0..... abstentions

DEMANDE DE DEROGATION

DELIBERATION N° 33

Madame la Présidente explique aux membres du Comité Syndical le fonctionnement des TAP et la proposition des membres de la commission sur la réforme des rythmes scolaires.

Il a été convenu suite au décret modifiant la loi sur la réforme des rythmes scolaires de faire les TAP pour certaines écoles sur une après-midi. Cela implique une demande de dérogation et la présentation conjointe (SIVOS et Conseil d'Ecole) du PEDT le 06/06/2014 au plus tard.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité Madame la Présidente à faire la demande de dérogation auprès du recteur d'académie.

.....14..... Votes pour

.....0..... Votes contre

.....0..... abstentions

PLANNING HEBDOMADAIRE DES JOURNEES SCOLAIRES ET DES TAP

DELIBERATION N° 34

Le planning est proposé comme suit pour chaque école du regroupement aux membres du Comité syndical :

ECOLE MATERNELLE DE FOUGERES-SUR-BIEVRE

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
MATIN 9H05-12H05	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
Pause méridienne 12h05-13h35			----- =		
AP-MIDI 13H35-14H20	<u>T.A.P.</u>	<u>T.A.P.</u>	----- =	<u>T.A.P.</u>	<u>T.A.P.</u>
AP-MIDI 14H20-16H35	CLASSE	CLASSE	----- =	CLASSE	CLASSE

ECOLE PRIMAIRE DE OUCHAMPS

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
MATIN 9H-12H	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
Pause méridienne 12h-13h30			----- -----		
AP-MIDI 13H30-16H40	CLASSE	CLASSE	----- -----	<u>T.A.P.</u>	CLASSE

ECOLE PRIMAIRE DE FEINGS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 9H10-12H10	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
Pause méridienne 12h10-13h40			----- -----		
AP-MIDI 13H40-16H40	CLASSE	<u>T.A.P.</u>	----- -----	CLASSE	CLASSE

Ces propositions ne modifient pas les horaires habituels des navettes de car, de garderie et de présence à l'école. Elles permettraient un éventuel déplacement des enfants en car, vers une autre commune pour un choix plus large d'activités (accès au gymnase de Fougères par exemple).

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité le planning.

.....14..... Votes pour 0..... Votes contre 0..... abstentions

AFFAIRES DIVERSES

Il faut prévoir une solution en cas d'absence d'un intervenant.

Prévoir de bloquer les créneaux horaires au niveau des salles communales

La séance est close à 21H20.